



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 194-196, rue Notre-Dame (lot projeté 6 557 450 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 octobre 2023 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Rendre réputée conforme :
 - la marge latérale d'une remise à 0,84 mètre au lieu de 1 mètre.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Maniwaki, le 15 septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe